

Déclaration pour l'Unsa Education

CTSD du 3 septembre 2019

Monsieur le DASEN, mesdames et messieurs les membres du CTSD,



Cette nouvelle rentrée que nous avons effectuée hier est celle de l'application de la loi pour une école de la confiance votée le 26 juillet 2019 et il faut bien avouer que certaines évolutions vont changer la face de l'Education Nationale, parmi elle :

- L'affichage des drapeaux tricolore et européen, de la devise de la République et des paroles de l'hymne national dans toutes les salles de classe. A ce titre, quand arriveront les affiches officielles prévues par les textes ?
- L'affichage de la carte de France avec systématiquement les territoires d'outre-mer, ce qui était déjà majoritairement le cas
- La possibilité de choix des termes « père » et « mère » ou « représentant légal » qui peut même devenir « autre » dans les formulaires administratifs
- L'instruction obligatoire dès 3 ans mais avec des modalités de dérogation, instruction qui pourra être donnée dans les jardins d'enfants, où nous ne doutons pas qu'il existe un personnel qualifié et compétent possédant un concours de l'éducation nationale.

Ces nouveautés ont une portée symbolique et plus destinée au grand public qu'à résoudre les problèmes que les enseignants peuvent rencontrer au quotidien.

La prise en compte des élèves d'ULIS dans les effectifs des établissements est en revanche une grande avancée. La mise en place du PIAL ne manquera pas de soulever les questions de l'accompagnement des élèves en situation de handicap et donc des recrutements d'AESH et de la qualité de leurs contrats.

Cette rentrée s'accompagne bien sûr des recommandations, qui sont en parties hors programme pour la maternelle.

Pour les évaluations de CP et CE1, l'Unsa Education demande toujours une compensation réelle de la surcharge de travail, supplémentaire.

La non limitation des effectifs en grande section en éducation prioritaire n'est pas un bon signal pour la nouvelle carte de l'éducation prioritaire que nous espérons pour 2020 à défaut de l'avoir eue en 2019. Plusieurs écoles oubliées mériteraient un classement REP voire REP+.

Parmi les annonces, le leurre de la nouveauté des 300 euros d'augmentation ne fait que conforter le protocole PPCR voté et mis en place par le précédent ministère.

Pour le second degré, la pénurie de moyens dans les collèges ne peut pas permettre une rentrée sereine, et que dire des lycées où la mise en place du nouveau bac soulève bien des questions.

Nous n'évoquerons pas encore le sujet de la retraite pour le moment bien qu'il y ait motif à inquiétudes.

Cette rentrée se fait donc avec beaucoup de communication, mais les enseignants ont besoin de moyens, de reconnaissance et de considération.

Pour la situation tarnaise, le chiffre de moyenne d'effectif masque juste la réalité d'un terrain très hétérogène de notre département. Le maillage des écoles de notre territoire fait côtoyer des écoles de la ruralité avec des écoles urbaines. La priorité a, par rapport au 2nd degré, bien été mise sur le 1^{er} degré. Beaucoup d'écoles sont encore dans des situations critiques pour leurs effectifs, citons l'école de Lescure et ses grandes sections à 29 élèves. La question des seuils à 31 se pose en maternelle avec la limitation des grandes sections à 24 et l'accueil obligatoire des 3 ans.

Le maintien des petites écoles rurales est vital pour notre territoire, il ne doit pas se faire au détriment du reste du territoire et il faut donc les moyens nécessaires d'assurer un service d'enseignement de qualité dans tout notre département.

Cette qualité passe également par un dispositif de remplacement suffisant pour assurer la continuité du service partout où le besoin se fait sentir.

Monsieur le DASEN, mesdames et messieurs les membres du CTSD, nous vous remercions.